



QUÉBEC

# DÉBATS

de

**l'Assemblée législative**

du

**QUÉBEC**

---

DEUXIÈME SESSION – 28<sup>e</sup> Législature

Le vendredi 20 octobre 1967

Vol. 6 – N<sup>o</sup> 1

---

Président: l'honorable Rémi Paul, C. R.

---

L'exemplaire, 10 cents—Par session, \$5— Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Comptable de l'Assemblée législative, Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Motion du premier ministre (Urgence du bill no 1)	
L'hon. premier ministre (M. Daniel Johnson) .....	1
L'hon. chef de l'Opposition (M. Jean Lesage) .....	1
Grève des radiologistes	
M. Daniel Johnson .....	2
Articles du règlement suspendus .....	4
Bill no 1 — Loi assurant aux usagers la reprise des services normaux de la Commission de transport de Montréal	
1 <sup>re</sup> lecture .....	5
2 <sup>e</sup> lecture .....	6
M. Maurice Bellemare .....	6
M. Jean Lesage .....	9
M. Frank Hanley .....	23
M. Jean-Paul Lefebvre .....	27
M. René Lévesque .....	32
M. François Aquin .....	41
M. Daniel Johnson .....	45
Vote sur la deuxième lecture .....	53
Comité plénier .....	53
Troisième lecture .....	73
Adresse au lieutenant-gouverneur .....	77
Comité de la constitution .....	78
Ajournement pour la sanction .....	83
Prorogation .....	83
L'Imprimeur de la reine: Roch Lefebvre	

L'exemplaire, 10 cents—Par session, \$5—Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Comptable de l'Assemblée législative, Québec.

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Vendredi, 20 octobre 1967.

Message du lieutenant-gouverneur

(Trois heures de l'après-midi)

M. PAUL (président): Qu'on ouvre les portes. A l'ordre, messieurs!

Faites entrer le messenger.  
Admit the messenger.

(Note de l'éditeur: Les membres de l'Assemblée législative se rendent alors à la salle du Conseil législatif pour entendre la lecture du discours du Trône. Et de retour à l'Assemblée législative.)

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre! L'honorable premier ministre.

Motion du premier ministre

M. JOHNSON: M. le Président, j'ai l'honneur de proposer la motion suivante:

Attendu que la grève en cours des employés de la Commission de transport de Montréal compromet l'ordre, la santé et la sécurité publiques;

Attendu qu'il est impérieux de suspendre certains règlements de la Chambre pour procéder d'urgence à l'adoption de mesures propres à remédier à cette grave situation;

Cette Chambre déclare qu'il est urgent de procéder immédiatement à l'étude du bill numéro 1, intitulé « Loi assurant aux usagers la reprise des services normaux de la Commission de transport de Montréal ».

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable chef de l'Opposition.

Retour du premier ministre

M. LESAGE: M. le Président, vous me permettrez sans doute de déroger aux strictes dictées de notre règlement pour offrir nos hommages, en particulier au premier ministre qui nous revient en excellente santé d'un repos dont il avait besoin. Et personne ne peut comprendre mieux que celui qui vous parle jusqu'à quel point les fonctions qu'occupe le député de Bagot peuvent affecter, à un degré plus ou moins intense, le physique de celui qui occupe la charge de premier ministre.

M. le Président, nous sommes tous heureux de le revoir, de lui souhaiter la bienvenue et il peut être assuré de recevoir de la part de l'Opposition, même si elle se doit de faire valoir ses points de vue avec énergie, de recevoir

LE MESSENGER: M. le Président, Son Honneur l'honorable lieutenant-gouverneur désire la présence des membres de cette Chambre dans la salle du Conseil législatif.

Mr. Speaker, it is the Honourable Lieutenant-Governor's pleasure that the members of this House do attend immediately in the Legislative Council Chamber.

dans une tentative de règlement d'un conflit, qui a trop duré et qui doit cesser, la collaboration de l'Opposition.

Maintenant, M. le Président, je voudrais laisser au président de notre caucus qui s'occupe plus particulièrement de la procédure en Chambre le soin de faire les commentaires sur la motion, c'est-à-dire que je lui laisse le soin de parler dans l'ordre alors que j'ai été hors d'ordre avec le consentement unanime. Je voudrais m'assurer cependant que la procédure que nous établissons n'empêchera pas le premier ministre, avant que nous étudions un prochain article à l'ordre du jour et le bill numéro 1, de nous faire rapport sur ce qu'on m'a dit à l'effet que la grève des radiologistes serait réglée.

M. JOHNSON: M. le Président, vous me permettez avec le consentement unanime des députés de l'Union Nationale, des députés libéraux et des indépendants anciens et nouveaux, je veux dire merci au chef de l'Opposition et à tous ceux qui partagent ces sentiments pour les paroles extrêmement aimables à entendre même si, sur le plan politique, nous devons, dans des clubs différents, lutter tellement durement des fois. Il est bon de savoir que même sur la glace avant que la partie ne commence les joueurs peuvent se parler poliment et sincèrement s'offrir des vœux. Je le remercie de se dire réjoui de me voir de retour d'un repos que je n'aurais pas voulu prendre mais que j'ai dû prendre. Je me suis rendu compte il y a déjà quelques mois que j'en avais besoin lorsque, vers la fin de la session, je devenais, moi, impatient.

M. LESAGE: J'aurais pu conseiller au premier ministre plusieurs repos au cours des sept dernières années.

M. JOHNSON: M. le Président, la population

vant nous, avec les objections que nous avons formulées qui rejoignent sûrement celles du mouvement syndical, est-ce qu'on pourrait risquer une simple motion sous forme de suggestion comme celle-ci: de retarder la mise en vigueur de cette loi indéfiniment à une condition très simple, c'est que le syndicat, et Dieu sait que je ne les ai pas consultés, que le syndicat, peut-être dans le délai de 48 heures qui compterait à partir de six heures ce soir, six heures ce matin ou quelque chose du genre, à condition que le syndicat, s'il le veut, décide librement de retourner au travail sans la loi, à supposer que ça leur vienne à l'esprit, et à une seule condition, c'est que recommencent immédiatement des séances qui ne seraient pas de deux heures — je n'avais pas dit de deux heures — mais enfin de deux jours ou de deux semaines s'il le faut, que tiendrait le comité parlementaire des bills publics jouant le rôle de l'ombudsman dont on a parlé, de façon à jouer ce rôle essentiel dans le secteur public qui est le fact finding, le mécanisme qui permet à l'opinion publique à savoir tous les faits. On a admis tout à l'heure qu'il y avait beaucoup de faits importants qui n'étaient pas connus, qu'un climat s'était créé en dehors de l'examen de la réalité. Il va falloir y aboutir un de ces jours. Pourquoi ne pas commencer à un moment donné? Ce besoin d'information du public est vraiment l'arbitre suprême. Il faut lui donner le temps de se former quitte à aboutir probablement, c'est notre conviction, ça peut être complètement injustifié, mais on le saura à ce moment-là, soit à une reprise des négociations à laquelle les deux parties se sentiraient tenues à ce moment-là, si vraiment les choses clairement expliquées avec tout le temps qu'il faut permettaient au public d'en avoir conscience, il faut faire la pression au bon endroit. Pendant ce temps-là, le service continuerait, pourvu que ça se fasse à fond. Evidemment, ce n'est pas un gros risque pour le gouvernement, puisque ça rentre dans ses délais. Mais plutôt que d'aller au galop, parce que l'on ne pourrait pas aller se coucher, à supposer que ce soit concevable.

M. JOHNSON: Très brièvement, je voudrais dire à cette Chambre que nous avons considéré à un moment donné de prévoir un dernier article stipulant que la loi n'entrerait en vigueur que sur proclamation.

Nous avons cette idée-là avant de rencontrer les parties. Et les syndicats nous ont signifié clairement — non pas lors de la première entrevue, mais après consultation avec les mandants — que c'était inutile de songer à en-

trer à moins d'avoir une, deux, trois, quatre, cinq, six clauses de base ou trois clauses de base et des subdivisions.

Nous avons soumis à la vraie personne responsable, celle qui était mandatée par les conseils de villes qui contribuent au paiement du déficit, et c'était non. Nous sommes revenus avec une suggestion de compromis, et c'était non des deux côtés. Plus on essayait de trouver un compromis et moins ça avançait. Alors, si nous avons inclus cette clause à laquelle nous songions d'abord, ça n'aurait rien réglé. Deuxièmement, nous sommes convaincus que cela ne réglerait rien après que la loi est votée; troisièmement, cela donnerait le spectacle d'une Chambre qui se réunit, qui déplace tous les députés, qui fait encourir toutes ces dépenses pour que les gens rentrent ensuite et s'ils n'entraient pas, eh bien, mon Dieu, il faudrait encore revenir. Quatrièmement, nous avons été blâmés sévèrement par l'Opposition officielle de n'avoir pas agi plus vite et, cinquièmement, l'Opposition voulait qu'on marque 24 heures au lieu de 48 heures. Alors, pour tous ces motifs, convaincus que cela ne réglerait rien, nous regrettons de ne pouvoir retenir la suggestion du député de Laurier.

DES VOIX: Vote.

M. LE PRESIDENT: La motion de troisièmement lecture du bill est-elle adoptée?

M. BELLEMARE: Adopté.

M. LAPORTE: Même vote renversé.

M. BELLEMARE: M. le Président, si c'est le même vote renversé, je demanderais que le vote soit enregistré.

M. LEVESQUE (Bonaventure): Il est enregistré.

M. LE PRESIDENT: Qu'on appelle les députés!

M. BELLEMARE: Non, non, il est enregistré.

DES VOIX: Même vote enregistré.

#### Discours du trône

M. LE PRESIDENT: J'ai l'honneur de faire rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, hier, auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur, dans la salle des séances du Conseil

législatif, il a plu à l'honorable lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux chambres de la Législature de cette province et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

M. JOHNSON: On vous en dispense.

(Note de l'éditeur: Voici le texte du discours que les députés ont entendu à l'ouverture de la session, la veille, puisqu'on est rendu à 1 h 43 de la nuit).

#### DISCOURS DU TRONE OUVERTURE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA VINGT-HUITIEME LEGISLATURE LE 20 OCTOBRE 1967

HONORABLES MESSIEURS  
DU CONSEIL LEGISLATIF,  
MADAME ET MESSIEURS  
DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Vous avez été convoqués en session spéciale pour prendre en considération des mesures d'urgence concernant le rétablissement, en faveur des usagers, des services de transport en commun dans la ville et la région de Montréal.

Le gouvernement vous soumettra, s'il y a lieu, les autres mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires pour protéger la santé et la sécurité publique.

Je prie Dieu de vous éclairer dans vos délibérations et de vous guider dans l'accomplissement de vos devoirs, pour le bien général du Québec et de sa population.

#### SPEECH FROM THE THRONE OPENING OF THE SECOND SESSION OF THE TWENTY-EIGHTH LEGISLATURE ON OCTOBER 20th, 1967

HONOURABLE GENTLEMEN  
OF THE LEGISLATIVE COUNCIL,  
MEMBERS  
OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY,

You have been convened in special session to consider urgent measures respecting the resumption, for the benefit of users, of the public transportation services in the city and neighbourhood of Montreal.

The government will submit to you, if need be, such other urgent measures as may prove necessary to protect public health and safety.

May God enlighten your deliberations and guide you in the performance of your duties, for the general welfare of Quebec and its people.

M. JOHNSON: M. le Président, j'ai l'honneur de proposer que la prise en considération du discours du Trône ait lieu immédiatement.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de Mégantic.

M. GERIN-LAJOIE: Dispense.

#### Adresse au lieutenant-gouverneur

M. BERGERON: M. le Président, je propose que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur de la province.

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec, nous, les membres de l'Assemblée législative du Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté...

M. GERIN-LAJOIE: Vote, vote.

M. BERGERON: ... nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation de la Chambre.

UNE VOIX: Très bien, très bien.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de Témiscouata.

M. SIMARD: M. le Président, à titre de député de Témiscouata, il m'est très agréable d'appuyer le député de Mégantic et de seconder sa motion de remerciement à l'adresse de l'honorable...

M. GERIN-LAJOIE: ... Majesté.

M. LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

M. GERIN-LAJOIE: Vote, vote enregistré.

M. LAPORTE: Ils ne sont plus à Ottawa, ils sont rendus à Londres.